



LASEP

École fondamentale

BIO 1

2019 - 2020

Calendrier sportif sous réserve 2019-2020

Formulaires d'inscription standardisés

Lettre aux parents

Fiche de renseignement

Esprit LASEP

15^e Young Walkers` Day à Dudelange

European Judo Open Luxembourg 2019

Écho de la presse



paraît 10 fois par
année scolaire
imprimé par nos soins

L A S E P
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Tél +352 48 55 70
Gsm +352 691 48 54 47
ou +352 691 48 55 70

Fax +352 48 54 47
info@lasep.lu
www.lasep.lu

Calendrier sportif sous réserve 2019 - 2020

1^{er} trimestre

Jeudi	10.10.	15 ^e Young Walkers` Day à Dudelange	C1-C4
Mardi	22.10.	34 ^e Cross National à Diekirch	C1-C4

Congé de la Toussaint

Mardi	12.11.	Butzendag à Mamer	C1-C2
Mardi	19.11.	Butzendag à Ettelbruck	C1-C2
Jeudi	21.11.	Butzendag à Frisange	C1-C2
Mardi	03.12.	Promotion Rückschlagspiele à Strassen	C3-C4
Jeudi	12.12.	All around Dodgeball Fest à la Coque	C3-C4

Vacances de Noël

2^e trimestre

Mardi	14.01.	Promotion de Basketball à Bertrange	C3-C4
Jeudi	23.01.	Fun-Athletics à la Coque	C3-C4
Mardi	28.01.	Fun-Athletics à la Coque	C3-C4
Jeudi	06.02.	Promotion Handisport à Esch/Alzette	C1-C4
Jeudi	13.02.	Promotion Handisport à Esch/Alzette	C1-C4

Congé de Carnaval

Jeudi	05.03.	Minibutzen et Butzen à la Coque	C1-C2
Jeudi	12.03.	31 ^e Fête de Handball à Esch/Alzette	C3-C4
Mardi	17.03.	Jeux aquatiques à Luxembourg-Belair	C1-C4
Jeudi	19.03.	Jeux aquatiques à Soleuvre	C1-C4
Mardi	24.03.	Jeux aquatiques à Koetschette	C1-C4

Vacances de Pâques

3^e trimestre

Jeudi	30.04.	Spillcross à Waldbillig	C1-C4
Mardi	05.05.	Spillcross à Weiler-la-Tour	C1-C4
Mardi	19.05.	Olympia mam Sporty à la Coque	C1-C4

Congé de la Pentecôte

Jeudi	11.06.	33 ^e Fête de Football à Luxembourg-Cessange	C3-C4
Mardi	16.06.	Move à la Coque*	C1-C4

À votre écoute

Secrétariat général

- Nicole KUHN - DI CENTA 691 485 570 info@lasep.lu
nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu
- Tom JANDER 691 485 447 tom.jander@lasep.lu

Trésorier général

- Steve KIMMEL 691 587 776 steve.kimmel@lasep.lu

Les cotisations 2019 - 2020 au tarif de **25€**

Les cotisations de **25€ par enfant** sont à virer **à partir de janvier 2020** sur le compte de la LASEP

CCPL LU77 1111 0110 0847 0000

en indiquant le nombre d'enfants et le nom de l'AS. (pas de cotisation pour les dirigeants)

Les cartes de membre pour 2019 - 2020 ont été envoyées aux secrétaires des AS en date du 25 juin 2019. En cas de besoin de cartes de membre supplémentaires, veuillez contacter le secrétariat général.

Nouveaux formulaires d'inscription standardisés

Vu les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), de nouveaux formulaires d'inscription standardisés ainsi que le registre des activités de traitement des données à caractère personnelles ont été élaborés et publiés sur www.lasep.lu.

En sa réunion du 24 juin 2019, le CA a décidé de proposer aux responsables des AS **d'utiliser les nouveaux formulaires d'inscription standardisés de façon facultative lors de la rentrée 2019-2020**. Lors des réunions pour secrétaires en automne 2019 et en printemps 2020, les secrétaires seront préparés à l'usage obligatoire de ces nouveaux formulaires et annexes prévu pour la rentrée 2020-2021.

Les nouveaux formulaires d'inscription standardisés comprennent:

- ⇒ une page avec les données personnelles de base pour l'inscription (page 4 de ce BIO)
- ⇒ une page avec les données personnelles « sensibles » (page 5 de ce BIO)
- ⇒ une annexe avec les indications concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD) et de l'ancienne lettre de discipline. (pages 6 et 7 de ce BIO)

Les responsables des AS qui n'utilisent pas les nouveaux formulaires standardisés pour l'année sportive 2019-2020, doivent impérativement lors de l'inscription

- ⇒ **distribuer la lettre de discipline** de la page 8 de ce BIO à la personne responsable de chaque licencié LASEP (décision du Comité Central du 4 février 2013)
- ⇒ **laisser remplir le formulaire de renseignement** qui figure à la page 9 de ce BIO par la personne responsable de chaque licencié LASEP (décision du Comité Central du 28 mai 2014)



LASEP - Association sportive de _____

Formulaire d'inscription / Einschreibungsformular Année scolaire 2019-2020

Prrière de remplir une fiche séparée pour chaque enfant et de la remettre au dirigeant LASEP avant la première séance d'entraînement

Bitte für jedes Kind ein Formular ausfüllen und vor der ersten Trainingseinheit beim LASEP-Trainer abgeben

L'enfant à inscrire - Das einzuschreibende Kind

Cycle _____ Nom _____ Prénom _____ Sexe féminin masculin
Zyklus Name Vorname Geschlecht weiblich männlich

Date de naissance ____/____/____ Matricule _____
Geburtsdatum Erkennungsnummer

Numéro et rue _____ Code postal L- ____ Localité _____
Hausnummer und Straße Postleitzahl Ortschaft

Titulaire de classe _____ Maison Relais - Téléphone _____
Klassenlehrer(in)

Enfant à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (EBS) Oui Non
Kind mit besonderem oder spezifischem Förderbedarf Ja Nein

Personne responsable de l'enfant - Verantwortlicher des Kindes

Nom _____ Prénom _____ Parenté _____
Name Vorname Verwandtschaft

Numéro et rue _____ Code postal L- ____ Localité _____
Hausnummer und Straße Postleitzahl Ortschaft

Matricule _____ Email _____
Erkennungsnummer

Tél. privé _____ GSM _____ Tél. Travail _____
Rufnummer privat Rufnummer Arbeit

En principe, après la séance d'entraînement de la LASEP, mon enfant
Nach der LASEP-Trainingseinheit (prinzipiell)

- est récupéré par / wird mein Kind abgeholt von _____ GSM: _____
 se rend à la Maison Relais / geht mein Kind zur Maison Relais
 autre / Sonstiges _____

- Le/la soussigné(e) déclare l'exactitude des renseignements de ce formulaire d'inscription.
Der/Die Unterzeichnende erklärt die Informationen dieses Einschreibungsformulars für richtig.
 Le/la soussigné(e) **accepte** les traitements indiqués dans le registre des activités de traitement consultable sur le site www.lasep.lu, des données à caractère personnel susindiquées, même des données dites "sensibles".

Der/Die Unterzeichnende **erklärt sich einverstanden** mit der Datenverarbeitung, so wie sie im Register zur Verarbeitung der oben aufgeführten persönlichen und gegebenenfalls "sensiblen" Daten steht, das auf der Webseite www.lasep.lu einsehbar ist.

Date/Datum

nom et signature / Name und Unterschrift



**Renseignements médicaux / Gesundheitliche Auskünfte**

L'enfant est-il allergique aux piqûres d'insectes? Oui Non
Ist ihr Kind allergisch auf Insektenstiche? Ja Nein

Autres allergies Oui Non si oui, laquelle _____
Andere Allergien Ja Nein wenn ja, welche _____

Veuillez indiquer les autres difficultés de santé! (p.ex. asthme, crises convulsives, épilepsie, diabète)

Bitte geben Sie die weiteren gesundheitlichen Probleme an! (z.B. Asthma, Fieberkrämpfe, Epilepsie, Diabetes...)

L'enfant suit-il actuellement un traitement médical? Oui Non
Wird Ihr Kind zur Zeit ärztlich behandelt? Ja Nein

Si oui, quel traitement? _____
Wenn ja, welche Behandlung ? _____

Est-ce qu'un PAI (projet d'accueil individualisé) a été établi? Oui Non
Besteht ein PAI (projet d'accueil individualisé)? Ja Nein

Recommandations des parents _____
Empfehlungen der Eltern _____

Natation / Schwimmen

Mon enfant sait nager 100 m* Oui Non
Mein Kind kann 100 m weit schwimmen * Ja Nein

*suivant / gemäß dem règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 établissant des mesures de sécurité dans l'intérêt de la natation scolaire; Chapitre 4 ; Art.16

En cas d'urgence / Im Notfall

Personne(s) à contacter en cas d'absence de la personne responsable de l'enfant (Nom et tél.).
Person(en) welche bei Abwesenheit des Verantwortlichen des Kindes zu benachrichtigen ist (sind)
(Name u. Rufnummer)

1. _____ 2. _____

Le/la soussigné(e) déclare l'exactitude des renseignements de ce formulaire de renseignements.
Der/Die Unterzeichnende erklärt die Informationen dieses Auskunftsformulars für richtig.

Le/la soussigné(e) **accepte** les traitements indiqués dans le registre des activités de traitement consultable sur le site www.lasep.lu, des données à caractère personnel susindiquées, même des données dites "sensibles".

Der/Die Unterzeichnende **erklärt sich einverstanden** mit der Datenverarbeitung, so wie sie im Register zur Verarbeitung der oben aufgeführten persönlichen und gegebenenfalls "sensiblen" Daten steht, der auf der Webseite www.lasep.lu einsehbar ist.

Date/Datum

nom et signature / Name und Unterschrift

Pour le bien-être de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir remplir cette fiche consciencieusement.
Für das Wohlbefinden Ihres Kindes bitten wir Sie, dieses Formular gewissenhaft auszufüllen.



LASEP - Association sportive de : _____
Hinweise betreffend die Datenschutzgrundverordnung (DSGVO)
und die Disziplin während der LASEP-Aktivitäten Année scolaire 2019-2020

Bild- und Videoaufnahmen, sowie gesprochene Aufzeichnungen

Der/Die Unterzeichnende _____ **lehnt es ab**,
dass etwaige Bild- und Videoaufnahmen, sowie gesprochene Aufzeichnungen von seinem/ihrem Kind gemacht werden.

Der/Die Unterzeichnende _____ **willigt ein**,
dass etwaige Bild- und Videoaufnahmen, sowie gesprochene Aufzeichnungen von seinem/ihrem Kind gemacht werden, überall, einzeln und/oder in Gruppen, im Zusammenhang mit den Tätigkeiten der LASEP und ist einverstanden mit der Verarbeitung dieser Bildaufnahmen unter folgenden Bedingungen:

- Archivierung durch die LASEP
- Veröffentlichung:
 - auf der Webseite der LASEP, des Bildungsministeriums oder allen anderen Ministerien,
 - auf der Webseite des Luxemburgischen Olympischen Komitees,
 - in Berichterstattungen und Veröffentlichungen der LASEP,
 - in Medien, auch außerhalb des Erziehungsbereichs, die in Zusammenarbeit mit der LASEP veröffentlicht und verbreitet werden.

Information des Verantwortlichen des Kindes :

Der gemeinnützige Verein "Ligue des Associations de l'Enseignement Fondamental", mit Sitz in L-8009 STRASSEN, 3, route d'Arlon, verarbeitet persönliche Daten, die im Einverständnis von dem Betroffenen selbst mitgeteilt wurden, gemäß dem auf www.lasep.lu einsehbaren Register zur Verarbeitung persönlicher Daten, mit der Information, dass die betroffene Person folgende Rechte hat (ausführlich auf www.cnpd.lu aufgeführt):

- das Recht auf Nachfrage
- das Recht auf Berichtigung
- das Recht auf Löschen der Daten
- das Recht auf Widerspruch
- das Recht auf das Einreichen einer Beschwerde beim CNPD

Disziplin während den LASEP-Einheiten:

Sicherlich können Sie sich vorstellen, dass die Verantwortlichen der LASEP-Einheiten manchmal auf Disziplinschwierigkeiten stoßen. Deshalb bitten wir Sie darum, dass Sie Ihre Kinder zu einem guten Benehmen ermuntern, damit die Gruppe viel Freude an der LASEP hat.

Dennoch behält sich der Verwaltungsrat der LASEP das Recht vor, einem Kind die Teilnahme an einer oder mehreren Trainingseinheiten zu verweigern, falls dieses sich nicht an die allgemeingültigen Regeln des Zusammenlebens hält.

Wir danken Ihnen für Ihre Unterstützung.

DATUM:

NAME UND UNTERSCHRIFT:



LASEP - Association sportive de : _____

Indications concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD)
et la discipline pendant les activités LASEP

Année scolaire 2019-2020

Photographies, vidéos, enregistrements vocaux

O Le/la soussigné(e) _____ **refuse**
que d'éventuels photos, vidéos ou enregistrements vocaux de son enfant soient pris.

O Le/la soussigné(e) _____ **accepte**
que d'éventuels photos, vidéos ou enregistrements vocaux de son enfant soient pris, en tout lieu, individuellement et/ou collectivement, en relation avec les activités de la LASEP, et marque son consentement au traitement de ces photos aux conditions suivantes:

- archivage par la LASEP,
- publication:
 - sur le site de la LASEP, du MENJE ou d'un autre ministère,
 - sur le site du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois,
 - dans les communiqués et publications de la LASEP,
 - dans un support médiatique publié ou diffusé en collaboration avec la LASEP, même en dehors du cadre éducatif.

Information de la personne responsable de l'enfant:

L'association sans but lucratif "Ligue des Associations de l'Enseignement Fondamental", établie et ayant son siège à L-8009 STRASSEN, 3, route d'Arlon, traite, conformément au registre des activités de traitement consultable sur le site www.lasep.lu, des données à caractère personnel fournies par la personne concernée avec l'assentiment de celle-ci avec information que la personne concernée dispose des droits suivants (explicités sur le site www.cnpd.lu):

- droit d'accès sur demande
- droit de rectification
- droit à l'effacement
- droit d'opposition
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNPD

Discipline pendant les activités de la LASEP :

Vous pouvez facilement imaginer que les responsables des activités LASEP sont parfois confrontés à des problèmes de discipline. Voilà pourquoi ils vous prient de bien vouloir encourager vos enfants à suivre les règles de bonne conduite indispensables pour une vie en groupe harmonieuse.

Toutefois le Conseil d'Administration de la LASEP se réserve le droit de refuser la participation à une ou plusieurs séances d'entraînement à tout enfant qui refuse d'accepter ces règles et de s'intégrer au groupe.

Merci pour votre collaboration.

DATE:

NOM ET SIGNATURE:



LASEP

3, route d'Arion
L-8009 Strassen
Tél: 48 55 70
Fax: 48 54 47
info@lasep.lu



Chers parents,

Vous pouvez facilement imaginer que les responsables des activités LASEP sont parfois confrontés à des problèmes de discipline.

Voilà pourquoi ils vous prient de bien vouloir encourager vos enfants à suivre les règles de bonne conduite indispensables pour une vie en groupe harmonieuse.

Toutefois le Conseil d'Administration de la LASEP se réserve le droit de refuser la participation à une ou plusieurs séances d'entraînement ultérieures à tout enfant qui refuse de se plier à ces règles et de s'intégrer au groupe.

Merci de votre collaboration!



LASEP

3, route d'Arion
L-8009 Strassen
Tél: 48 55 70
Fax: 48 54 47
info@lasep.lu



Liebe Eltern,

Sicherlich können Sie sich vorstellen, dass die Verantwortlichen der LASEP-Einheiten manchmal auf Disziplinschwierigkeiten stoßen.

Deshalb bitten wir Sie darum, dass Sie Ihre Kinder zu einem guten Benehmen ermuntern, damit die Gruppe viel Freude an der LASEP hat.

Dennoch behält sich der Verwaltungsrat der LASEP vor, einem Kind die Teilnahme an einer oder mehreren Einheiten zu verweigern, falls dieses sich nicht an die allgemeingültigen Regeln des Zusammenlebens hält.

Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis!



LASEP - Association sportive de _____

Formulaire de renseignement / Auskunftsformular

prière de remplir une fiche séparée pour chaque enfant/bitte für jedes Kind ein Formular ausfüllen

à remettre au dirigeant LASEP avant la première séance d'entraînement - vor der ersten Trainingseinheit beim LASEP-Trainer abgeben

Pour le bien-être de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir remplir cette fiche consciencieusement.
 Les informations demandées sont utilisées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018.
 Für das Wohlbefinden Ihres Kindes bitten wir Sie, dieses Formular gewissenhaft auszufüllen.
 Die erhobenen Daten werden gemäß der seit dem 25. Mai 2018 geltenden Datenschutzgrundverordnung (DSGVO) verarbeitet.

Nom _____	Prénom _____
Name _____	Vorname _____
Date de naissance ____/____/____	Matricule _____
Geburtsdatum _____	Erkennungsnummer _____
Numéro et rue _____	Code postal L- _____
Hausnummer und Straße _____	Postleitzahl _____
Localité _____	Classe _____
Ortschaft _____	Schulklasse _____

Renseignements médicaux / Gesundheitliche Auskünfte

-L'enfant est-il allergique aux piqûres d'insectes? Oui Non
 Ist ihr Kind allergisch auf Insektenstiche? Ja Nein

-Autres allergies Oui Non si oui, laquelle _____
 Andere Allergien Ja Nein wenn ja, welche _____

- Veuillez indiquer les autres difficultés de santé! (p.ex. asthme, crises convulsives, épilepsie, diabète...)
 Bitte geben Sie die weiteren gesundheitlichen Probleme an! (z.B. Asthma, Fieberkrämpfe, Epilepsie, Diabetes...)

L'enfant suit-il actuellement un traitement médical? Oui Non
 Wird Ihr Kind zur Zeit ärztlich behandelt? Ja Nein

Si oui, quel traitement? _____
 Wenn ja, welche Behandlung? _____

Est-ce qu'un PAI (projet d'accueil individualisé) a été établi? Oui Non
 Besteht ein PAI (projet d'accueil individualisé)? Ja Nein

Recommandations des parents _____
 Empfehlungen der Eltern _____

Mon enfant sait nager 100 m* Oui Non
 Mein Kind kann 100 m weit schwimmen * Ja Nein

*suivant / gemäß dem règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 établissant des mesures de sécurité dans l'intérêt de la natation scolaire; Chapitre 4 ; Art.16

Personne responsable de l'enfant (celle / celui qui a la garde) Verantwortlicher des Kindes (Person, die das Sorgerecht hat)

Nom _____	Prénom _____
Name _____	Vorname _____
Parenté _____	Tél. privé _____
Verwandschaft _____	Rufnummer privat _____
GSM _____	Tél. travail _____
	Rufnummer Arbeit _____

Personne(s) à contacter en cas d'absence du responsable de l'enfant (Nom et tél.).
 Person(en) welche bei Abwesenheit des Verantwortlichen zu benachrichtigen ist (sind) (Name u. Rufnummer)

1. _____ 2. _____

Je soussigné(e), tuteur de l'enfant, déclare exacts les renseignements de cette fiche.

Ich Unterzeichnender, Vormund des Kindes, erkläre diese Informationen für richtig.

Date/Datum _____ Unterschrift/signature _____

Relevé du personnel LASEP de l'AS

Le relevé du personnel LASEP 2019-2020 rassemblant les données de tous les dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et du secrétaire d'une AS est à remplir par le secrétaire de l'AS et à envoyer par courriel au secrétariat général pour le **30 septembre 2019** au plus tard à l'adresse tom.jander@lasep.lu.

Les mises à jour sont à envoyer sans délai au secrétariat général à l'adresse électronique susmentionnée.

Les deux modèles de fiche personnelle restent applicables en cas d'urgence:

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs sans qualification

Après chaque utilisation d'une fiche personnelle, le relevé du personnel doit être mis à jour sans délai en reprenant les données de la fiche personnelle utilisée.

Sont autorisés à être dirigeants LASEP:

- les **membres du personnel enseignant** (instituteurs, chargés de cours, instructeurs de natation, deuxièmes intervenants à l'éducation précoce,...)
- les **titulaires d'une autorisation de remplacement**
- les **étudiants en 4^e année d'études pédagogiques (uni.lu)**
- les **éducateurs diplômés et gradués**
- les **étudiants (LTPES – éducateurs) à partir de la 2^e année d'études pédagogiques** après prestation d'une leçon témoin
- les **titulaires d'un brevet d'État ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3-12 ans)** après prestation d'une leçon témoin
- les **titulaires de la Formation Initiale LASEP**



Extrait du casier judiciaire (3 mois)

bulletin N°3 et bulletin spécial « Protection des mineurs »

Tout NOUVEL adhérent autorisé à donner des séances d'entraînement LASEP **ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais** est obligé de présenter un **extrait du casier judiciaire récent** (bulletin N°3 et bulletin spécial « Protection des mineurs ») **avant de commencer les activités LASEP.**

Les secrétaires des AS sont d'ores et déjà invités à prévenir **tout NOUVEAU membre du personnel de leur section LASEP ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais**, de se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes et de les faire parvenir au secrétariat général, ceci **pour le 30 septembre 2019** au plus tard.

Il est souligné **qu'aucune des personnes visées par cette directive n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.**

Licences collectives 2019 - 2020 (formulaire EXCEL)

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant à l'entraînement et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le secrétaire général.

Veillez envoyer vos licences collectives par courriel au secrétaire général Tom Jander à l'adresse suivante: licences@lasep.lu

Les licences collectives doivent être rédigées impérativement à l'aide du formulaire EXCEL **2019/2020** préparé à cet effet et disponible sur www.lasep.lu. Il est rappelé aux responsables des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives.

Fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne sur www.lasep.lu

La restriction du nombre des séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CA à demander impérativement aux AS la communication de **toutes leurs séances** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles moyennant la fiche qui sera **disponible en ligne à partir du 16 septembre 2019** sur www.lasep.lu.

Attention: Toute séance non préalablement accordée ne donne aucun droit à un remboursement-frais.

Tous les dirigeants, remplaçants et accompagnateurs ainsi que le secrétaire des AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir être rémunérés.

La fiche des séances hebdomadaires est à remplir et à envoyer en ligne au secrétariat général pour le 30 septembre 2019 au plus tard.

--> **Les mises à jour sont à envoyer sans délai au secrétariat général.**

Séances d'entraînement: Trois modes différents pour être rémunéré

- 1) moyennant une **décharge dans la tâche d'enseignant.**
- 2) moyennant des **heures supplémentaires.**
- 3) moyennant le **décompte semestriel de la Commission des Finances (CF) de la LASEP**, à envoyer au secrétariat général de la LASEP.

Pour les modes 1) et 2), veuillez contacter la Présidente de la Commission des Finances, Madame Nicole KUHN - DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances devront figurer dans l'organisation scolaire après validation par la CF.

Veillez donc indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires votre choix en précisant le jour, l'heure et le nombre de vos séances prévues.

Remarque: Les après-midi sportifs du calendrier officiel seront déclarés moyennant le décompte semestriel de la CF (mode 3)

Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

(nouvelle formule: décision CA du 24 avril 2019)

En principe, respectant la philosophie LASEP 8-12-15:

- C1-précoce : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 11 enfants, une troisième à partir de 19 enfants,...
- cycle 1 (préscolaire) : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 17 enfants, une troisième à partir de 29 enfants,...
- cycles 2 à 4 : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 23 enfants, une troisième à partir de 38 enfants,...

En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées.

Ceci vaut pour les 3 modes de rémunération présentés à la page 11 de ce BIO et ce pour des raisons de limites budgétaires et d'équité.

Directives de la LASEP - MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants bénéficiant d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) dans le cadre des activités LASEP, sont obligés de **prester ces séances d'entraînement de façon hebdomadaire**. Ceci implique que les séances d'entraînement ne peuvent ni être regroupées pour compenser d'autres activités éventuelles prestées dans ce cadre, ni être remplacées par des sorties quelconques.

Aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique**.

Esprit LASEP

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la philosophie **MULTISPORTS**.

Il est souligné qu'une séparation des sexes ne correspond ni à l'esprit intégrant de la LASEP ni à l'article 4 de la loi scolaire du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui dit que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. **Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP et pendant les séances d'entraînement hebdomadaires est donc inadmissible.**

Vu les grands efforts du CA de soigner l'image de marque de la LASEP et de promouvoir le mouvement LASEP, il invite tous les dirigeants et responsables des AS **d'utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP** et d'informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.



Le dirigeant

1. sert comme modèle pour tous les enfants à encadrer
2. véhicule et fait respecter le *fair-play*
3. veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives
4. collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national
5. encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors des activités sportives
6. respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la Commission Technique et Sportive

Le secrétaire de section

7. tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident
8. assiste aux réunions annuelles pour secrétaires organisées par le Conseil d'Administration

L'AS locale

9. offre des entraînements multisports
10. est représentée à l'Assemblée générale
11. participe pendant l'année scolaire à au moins deux manifestations dont une à caractère promotionnel

Tout membre de la LASEP

12. soigne le dialogue avec les partenaires de la communauté scolaire
13. se conforme aux statuts ainsi qu'aux directives et aux décisions du Conseil d'Administration

Attention! Brevet Junior Lifesaver de la FLNS obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation

Le Conseil d'Administration exige la détention du brevet Junior Lifesaver de la FLNS pour les dirigeants de cours de natation LASEP depuis la rentrée 2013-2014. (décision du 4 février 2013)

Remarque importante:

Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance:

- **des mesures de protection contre le soleil**
- **du port de vêtements adéquats lors des activités sportives**
- **de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus**

Le personnel de la LASEP n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants, sauf si un **PAI** a été établi (ou s'il possède une ordonnance médicale avec autorisation par écrit préalable des parents). Par l'existence de documents autorisant l'administration de médicaments, celle-ci initialement acte médical, est qualifiée comme acte d'aide. Dans une situation d'urgence, il est évident que **chacun doit agir en toute âme et conscience et venir en aide à une personne en danger** (cf. non-assistance à personne en danger).

Le Conseil d'Administration recommande vivement à tout dirigeant de suivre régulièrement des cours de formation continue en matière de **premiers secours**. (formation offerte par la LASEP)

Activités supplémentaires: Responsabilité

Attention! Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances hebdomadaires d'entraînement accordées par la CF doit **obligatoirement être accordée préalablement** par le secrétariat général.

La demande comporte le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu de l'activité.

Pour toute question supplémentaire à propos de l'autorisation d'activités LASEP, veuillez contacter Madame Nicole KUHN - DI CENTA, présidente de la Commission des Finances de la LASEP à l'adresse électronique nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu ou au numéro de téléphone +352 691 48 55 70.

Accidents et sinistres

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que:

- chaque enfant participant à l'entraînement et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu) dûment validée par le secrétaire général.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur le relevé du personnel (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu) et sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires (fiche en ligne sur www.lasep.lu). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de façon provisoire, que la fiche personnelle en ligne sur www.lasep.lu peut être remplie. Le secrétaire d'AS est tenu de mettre à jour le relevé du personnel dans les meilleurs délais.

Les déclarations d'accident **de chaque sinistre** susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP **doivent** être introduites d'urgence au secrétariat général si possible le lendemain de l'accident, au plus tard dans un délai de trois jours. **Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que les licences collectives ainsi que les relevés du personnel et fiches des séances d'entraînement hebdomadaires actualisés doivent être préalablement envoyés au secrétariat général.**

Les assurances de la LASEP couvrent les dégâts corporels et matériels de **tous nos membres figurant sur la licence collective respectivement sur le relevé du personnel transmis préalablement** aux conditions suivantes:

- l'accident a lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP aux heures et dates préalablement communiquées au secrétariat général.
- l'accident a lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP préalablement communiquées.
- l'accident se produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration. Il va de soi que l'enfant doit figurer sur la licence collective de l'AS.
Attention: Si un enfant participe aux activités de deux AS différentes, il faut qu'il ait une **deuxième licence**.
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents (AAA), disponibles sur www.lasep.lu.
 - Pour le personnel d'AS, le formulaire à remplir par le médecin traitant **et le concerné** est libellé « Déclaration d'accident du travail / de trajet ».
 - Pour un enfant licencié LASEP, le formulaire à remplir par le médecin traitant **et le dirigeant responsable** est libellé « Déclaration d'accident scolaire / périscolaire ».

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.

Tous les **remplacements doivent être signalés par courriel au secrétariat général** à l'adresse nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu **avant la prestation** de la séance en question.

En cas d'accident, téléchargez sur www.lasep.lu:

1) Concernant la fiche de déclaration d'accident de travail (**adultes**)

LASEP 3, ROUTE D'ARLON L-8009 STRASSEN



DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL / DE TRAJET

La déclaration doit être remplie, selon les instructions, **par l'employeur ou son représentant**.

1. EMPLOYEUR	
1.01 Dénomination de l'entreprise / de l'administration ou nom et prénom de l'employeur	LASEP
1.02 Adresse	3, ROUTE D'ARLON L-8009 STRASSEN
1.03 Matricule de l'employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale	
2. ASSURÉ	
2.01 Nom, prénom de l'assuré	2.02 Matricule de l'assuré
2.03 Adresse	
2.04 Travailleur intérimaire?	Le cas échéant, dénomination de l'entreprise utilisatrice
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
2.05 L'assuré travaille :	Le cas échéant, matricule de l'entrepr
<input type="checkbox"/> à temps plein <input type="checkbox"/> à temps partiel	
	Veuillez préciser le nombre habituel d'heures de travail hebdomadaires

Pour toutes les activités rémunérées par la **CF de la LASEP**.
(emploi temporaire)

Uniquement pour les séances d'entraînement hebdomadaires au cas où le dirigeant est rémunéré par une **décharge du MENJE** dans la tâche ou comme leçon supplémentaire. (emploi permanent)

Les points 3.02, 6.01, 6.02, 6.03, 6.04 et 6.05 sont à remplir par le secrétaire général.

3. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACCIDENT	
3.01. Date et heure de l'accident	3.02. Date et heure de la déclaration à l'employeur ou à son représentant
6. SIGNATAIRE (EMPLOYEUR OU SON REPRÉSENTANT)	
6.01 Nom, prénom de l'employeur ou de son représentant	6.03 Numéro de téléphone
JANDER TOM	+352 485.570
6.02 Fonction	6.04 Lieu, date
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LASEP	STRASSEN, le
6.05 Signature de l'employeur ou de son représentant	Prrière de remplir toutes les rubriques avant l'envoi de ce formulaire par ordinateur ou s'il est rempli à la main à l'encre noire en caractères d'imprimerie
	Tout formulaire incomplet sera retourné !
	La déclaration est à adresser à l' Association d'assurance accident , soit par courrier à l'adresse postale L-2976 Luxembourg, soit par fax au numéro +352 495335, soit par courriel au format PDF à l'adresse declaration.aaa@secu.lu

2) Concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (**enfants**)

LASEP 3, ROUTE D'ARLON L-8009 STRASSEN



DECLARATION D'ACCIDENT SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

La déclaration doit être remplie, selon les instructions, **par le bourgmestre, le directeur de l'établissement ou leur délégué, l'organisateur de l'activité périscolaire ou le responsable de gestion de l'organisme d'accueil agréé par l'Etat.**

1. ETABLISSEMENT / ORGANISATEUR / ORGANISME

1.01 Dénomination de l'établissement d'enseignement scolaire, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de l'organisme d'accueil agréé par l'Etat LASEP
1.02 Adresse 3, ROUTE D'ARLON L-8009 STRASSEN

Les points 4.02, 7.01, 7.02, 7.03, 7.04 et 7.05 sont à remplir par le secrétaire général.

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCIDENT

<input type="text"/>	4.02. Date et heure de la déclaration au signataire repris sous 7.01
mn	<input type="text"/> jour / mois / année
	<input type="text"/> H : <input type="text"/> mn

7. SIGNATAIRE

7.01 Nom, prénom JANDER TOM	7.03 Numéro de téléphone +352 485.570
7.02 Fonction SECRETAIRE GENERAL DE LA LASEP	Prière de remplir toutes les rubriques avant l'envoi de ce formulaire par ordinateur ou s'il est rempli à la main à l' encre noire en caractères d'imprimerie Tout formulaire incomplet sera retourné ! La déclaration est à adresser à l' Association d'assurance accident , soit par courrier à l'adresse postale L-2976 Luxembourg, soit par fax au numéro +352 495335, soit par courriel au format PDF à l'adresse declaration.aaa@secu.lu
7.04 Lieu, date STRASSEN, le <input type="text"/> jour / mois / année	
7.05 Signature du bourgmestre, du directeur de l'établissement ou de leur délégué, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou du responsable de gestion de l'organisme d'accueil agréé par l'Etat.	

Toutes les fiches de déclaration d'accidents sont à remplir complètement et sans délai par le dirigeant. Les déclarations non-conformes sont renvoyées par l'Association d'assurance accidents (AAA).

En cas de questions, veuillez contacter le secrétariat général ou consulter www.aaa.lu!

Merci de votre collaboration!

Guide pour les dirigeants LASEP

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez consulter le « Guide pour les dirigeants LASEP » sur www.lasep.lu

15^e Young Walkers' Day pour les cycles 1 à 4

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives au 15^e Young Walkers' Day qui aura lieu

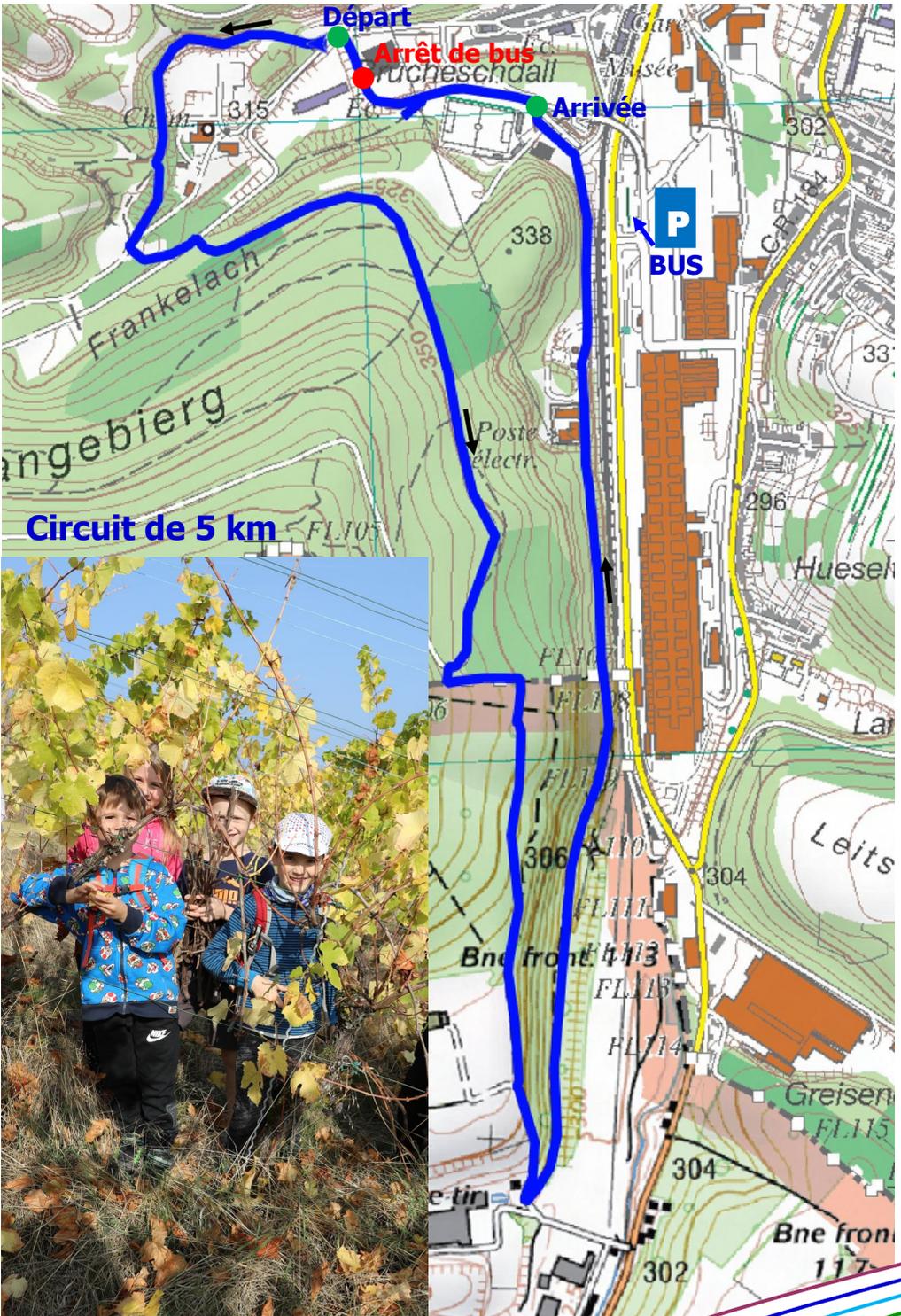
le jeudi 10 octobre 2019 à Dudelange (départ de 14.00 à 15.00 heures)

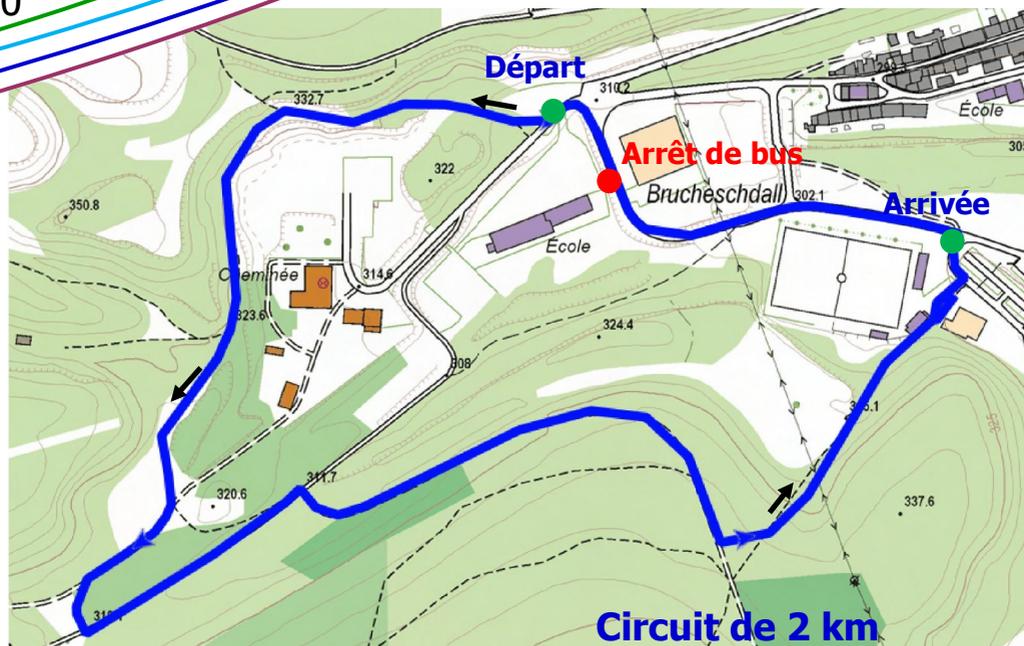
en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP) et l'association Gehansbergknappen 75 Butscheburg.

Départ: Centre Sportif Annexe Alliance
Rue Reiteschkopp L-3526 Dudelange

Trois itinéraires sont proposés avec les distances de 2, 5 et 8 km (pages 18, 19 et 20 de ce BIO)







ATTENTION: Les bus sont à commander obligatoirement auprès de l'entreprise **Voyages Emile Weber**

Hotline (691) 48 55 70 ou 691 48 54 47

Renseignements supplémentaires: Michèle Grethen-Lanter 691 63 90 66
Danielle Lorang 691 48 87 12

Les inscriptions sont à envoyer par courriel pour le 3 octobre 2019 au plus tard à l'adresse inscriptions@lasep.lu en indiquant:

- **le nom de l'association sportive**
- **le nom du dirigeant responsable**
- **son numéro de téléphone portable et son adresse email**
- **le nombre de participants du C1 au C4**
- **l'heure approximative du départ**

Merci!

La rentrée devant la porte, c'est le moment de dire à chacun qui s'engage une fois de plus pour toute une année scolaire à consacrer son énergie, son temps et son enthousiasme au profit de nos plus jeunes, soit qu'il organise, accompagne, participe ou encourage:

un grand bravo et merci beaucoup!!





**EUROPEAN JUDO OPEN
LUXEMBOURG
2019**

La Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux et l'Interreg Judo Cooperation ont le plaisir de vous inviter au premier « European Judo Open Luxembourg 2019 », qui aura lieu le **28 et le 29 septembre à la Coque**.

	28 septembre	29 septembre
10:00	Début de la compétition	Début de la compétition
16:00	Cérémonie d'ouverture	Finales
17:00	Finales	

Ce qui vous attendra : **400 athlètes**, originaires de **50 nations** et de **5 continents**. Cette Coupe du Monde de Judo permet aux athlètes de collecter des points pour le « IJF World Ranking » et ainsi de se qualifier pour les Jeux Olympiques en 2020 à Tokyo. Donc n'hésitez pas à saisir cette opportunité unique et rejoignez-nous lors de cet événement sportif exceptionnel.

Pour info :

L'**entrée est gratuite** pour toutes les classes scolaires, maisons relais et maisons de jeunes avec leurs accompagnateurs, ainsi que pour les jeunes en dessous de 18 ans.



Afin de répondre au mieux aux intérêts de tous et chacun, vous aurez la possibilité de profiter tout le long de la journée de nos « side events ». Essayez d'autres arts martiaux sur notre tatami, participez à des activités ludiques pour enfants ou engagez-vous pour la bonne cause.

Pour plus d'infos n'hésitez pas à contacter info@intrerreg-judo.eu



Ferien-Spaß

„Wibbel an Dribbel“ begeistert Grundschüler in Luxemburg-Kirchberg, Hesperingen, Mersch und Redingen

LUXEMBURG

LJ

Die Schulferien stehen vor der Tür, und auf dem Gelände der „Coque“ in Luxemburg-Kirchberg geht bis Donnerstag die 29. Auflage „Wibbel an Dribbel“ über die Bühne. Organisiert wird die Aktion vom Sportministerium und der LASEP. Gestern Vormittag stattete der neue Sportminister Dan Kersch dem „Wibbel an Dribbel“ auf Kirchberg einen Besuch ab.

Seit dem vergangenen Jahr richtet sich der „Wibbel an Dribbel“ nicht mehr an die Schüler des Grundschulzyklus 3.2 (neun bis zehn Jahre), sondern an die Grundschüler des „Cycle 2.2 im Alter von sieben bis acht Jahren. Auch wird die Aktion „Wibbel an Dribbel“ nicht mehr ausschließlich auf dem Gelände der „Coque“ auf Kirchberg veranstaltet, sondern findet wie im vergangenen Jahr wieder zeitgleich auf lokaler Ebene im Sportzentrum „Holleschbiert“ in Hesperingen in Zusammenarbeit mit „Hesper bewegt sich“, in der Sporthalle des „Centre Aquatique Krounebiert“ in Mersch zusammen mit „Fit Kanner Miersch“ und im „Atert Lycée“ in Redingen in Zusammenarbeit mit dem „Sport Krees Atert“ statt.

Elf Sportförderationen

Die elf am „Wibbel an Dribbel“ teilnehmenden Sportförderationen präsentieren ihren jeweiligen Sport in sogenannten Modulen, und zwar:

Modul 1: die Ballsportarten Badminton mit der „Fédération Luxembourgeoise de Badminton“ (FELUBA), Tennis mit der „Fédération Luxembourgeoise de Tennis“ (FLT), Tischtennis mit der „Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table“ (FLTT).

Modul 2: die Mannschaftssportarten Basketball mit der „Fédération Luxembourgeoise de Basketball“ (FLBB), Hand-



Als neuer Sportminister nahm Dan Kersch zum ersten Mal am „Wibbel an Dribbel“ teil

Foto: Editpress/François Aussems

ball mit der „Fédération Luxembourgeoise de Handball“ (FLH), Rugby mit der „Fédération Luxembourgeoise de Rugby“ (FLR) und Volleyball mit der „Fédération Luxembourgeoise de Volleyball“ (FLVB).

Modul 3: die Einzelsportarten Leichtathletik mit der „Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme“ (FLA), Fechten mit der „Fédération Luxembourgeoise d'Escrime“ (FLE), Turnen mit der „Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique“ (FLGym), sowie Karate und Judo mit der „Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux“ (FLAM).

2.350 Schüler des „Cycle 2.2“ der Grundschulen aus allen Teilen des Landes nehmen an der 29. Auflage des „Wibbel an Dribbel“ teil, der traditionell während der letzten Woche vor den Ferien stattfindet. ●

ZUM „WIBBEL AN DRIBBEL“

Ein Blick zurück

Ins Leben gerufen wurde der „Wibbel an Dribbel“ 1991, mit dem Ziel, Kinder verstärkt für das Sporttreiben zu motivieren, ihnen neue Sportarten vorzustellen und für die Sportvereine zu gewinnen. Von 1991 bis 2004 fand der „Wibbel an Dribbel“ im „Institut national des Sports“ (INS) auf Fetschenhof statt. Seit 2005 wird die Aktion in der Kirchberger „Coque“ veranstaltet und seit 2018 auch auf lokaler Ebene in Hesperingen, Mersch und Redingen.

Découvrir «sa» discipline sportive

29^e édition du «Wibbel an Dribbel» à la Coque



Le ministre des sports Dan Kersch a rendu une visite aux enfants au cours de la journée.

Luxembourg. Le Ministère des sports en collaboration avec la LA-SEP avait organisé la 29^e édition de l'action de promotion sportive d'été «Wibbel an Dribbel», réservée aux élèves du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental.

Les objectifs poursuivis par cette initiative restent la promotion, auprès des plus jeunes, de l'envie à pratiquer une activité

sportive, la découverte de disciplines sportives nouvelles et la détection des talents et des préférences personnelles des enfants pour les orienter, le cas échéant, vers une pratique régulière au sein d'une association sportive.

Avec les trois partenaires supplémentaires «Hesper beweegt sech», le «Sport-Krees Atert» et «Fit Kanner Miersch», tous res-

ponsables de programmes en matière de promotion de la motricité auprès des jeunes, la palette des activités proposées aux enfants, a encore pu être élargi.

Ainsi, quelque 2.100 enfants du cycle 2.2., issus de 54 communes, encadrés par leur personnel enseignant et 75 moniteurs issus de 11 fédérations sportives, ont participé à cette édition.

C.

SOYEZ TOUS AU RENDEZ-VOUS

au 34^e Cross National à Diekirch le mardi 22 octobre 2019



CK

Charles Kieffer Group

healthy people
healthy business

ck-group.lu

lalux
ASSURANCES



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Letz be
healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois

PIDAL



voyages

emile weber

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen